



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 11 - DECEMBRE 2019

PUBLIÉ LE 20 DECEMBRE 2019

DDTM

- SUEDT/UFB

DIRECCTE

- UD 11

PREFECTURE

- CABINET/SSI

- DLC/BELPAG

- DPPPAT/BEAT

SOMMAIRE

DDTM

SUEDT/UFB

Arrêté n° DDTM-SUEDT-UFB-2019-225 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de LA SERPENT.....1

Arrêté n° DDTM-SUEDT-UFB-2019-225 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de GALINAGUES.....6

DIRECCTE

UD 11

Arrêté n° 011-2019 accordant la Médaille d'Honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020.....10

Arrêté n° 012-2019 accordant la Médaille d'Honneur Agricole à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020.....34

Arrêté relatif à l'organisation de l'inspection du travail et à la gestion des intérimaires des agents de contrôle.....37

PREFECTURE

CABINET/SSI

Arrêté préfectoral n° CAB-SSI-2019-308 portant mesures de prévention contre les risques de troubles à l'ordre public - du 31 décembre 2019 à 8 h au 2 janvier 2020 à 8 h.....41

DLC/BELPAG

Arrêté préfectoral DLC/BELPAG n° 11-2019-106 portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation AD LUCEM - période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 - Mme Marie-Geneviève RIVIERE, présidente.....44

Arrêté préfectoral DLC/BELPAG n° 11-2019-111 portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation Maryse SABRIÉ - période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 - M. Roland SCHMITT, président...46

Arrêté préfectoral DLC/BELPAG n° 11-2019-116 portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation Réalité Autisme - période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 - Mme Catherine RAPHENON-LORENTE, présidente.....48

DPPPAT/BEAT

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce 6 SARL C2J Conseil à VILLENEUVE-d'ASCQ (59) - Mme Christine JEANJEAN, gérante.....50

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce 6 SARL TR OPTIMA CONSEIL à VERTOU (44) - Mme Elise TÉLÉGA, gérante.....52

portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce - SARL CEDACOM à BOULOGNE-sur-MER (62) - M. Patrick DELPORTE, gérant.....54

portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce - SAS MALL & MARKET à PARIS - M. Bertrand BOULLÉ, président.....56

Arrêté n° DDTM-SUEDT-UFB-2019-225
fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action
de l'association communale de chasse agréée
de LA SERPENT

La Préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L 422-2 à L 422-23 du Code de l'Environnement ;

VU les articles R 422-1 à R 422-81 du Code de l'Environnement fixant les conditions de constitution des associations communales et intercommunales de chasse agréées et notamment l'article R 422-32 ;

VU le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude ;

VU l'arrêté n° DPPAT-BCI-2019-129 du 14/10/2019 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François DESBOUIS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude ;

VU la décision n° 2019-144 du 03/12/2019 donnant subdélégation de signature à certains agents de la DDTM de l'Aude ;

VU l'arrêté ministériel du 16 janvier 1986, ordonnant la création d'une association communale de chasse agréée dans la commune de **LA SERPENT**;

VU l'arrêté n°2019-093 du 25/06/2019 relatif au déroulement de l'enquête sur les terrains à soumettre à l'action de l'ACCA de **LA SERPENT**;

VU les résultats de l'enquête publique remis aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer par le président de la commission d'enquête le 17 décembre 2019 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les terrains désignés en annexe I, à l'exclusion de leurs parties situées dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ou closes au sens de l'article L 424-3 du code de l'environnement ainsi que des oppositions déclarées, sont soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de **LA SERPENT**. Ils sont compris dans son territoire, sauf ceux que l'association ne demanderait pas lors de son assemblée générale constitutive.

ARTICLE 2 :

Les terrains désignés en annexe II sont des enclaves au sens de l'article R 422-59 du code de l'environnement. Par application de l'article R 422-60 du code de l'environnement, le droit de chasse sur ces terrains est dévolu à l'association de chasse agréée de **LA SERPENT** pour être obligatoirement cédé par celle-ci à la fédération départementale des chasseurs de l'Aude si cette dernière en fait la demande.

ARTICLE 3 :

Monsieur le maire de la commune de **LA SERPENT** est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Monsieur **DALADOIRE Christophe** est désigné pour présider l'Assemblée Générale constitutive de l'ACCA de **LA SERPENT**.

ARTICLE 5 :

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER soit par courrier adressé au 6, rue Pitot – CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, soit par voie électronique sur le site : <https://www.citoyens.telerecours.fr> , dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours emporte le rejet de cette demande).

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

CARCASSONNE, le 17 décembre 2019

Pour la Préfète, et par délégation,
L'Adjointe au Chef du Service Urbanisme,
Environnement et Développement du Territoire


GHISLAINE BRODIEZ

**ANNEXE I A L'ARRETE PREFECTORAL DU 17/12/2019
MODIFIANT LA LISTE DES TERRAINS DEVANT ETRE
SOUVIS A L'ACTION DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE
CHASSE AGREEE DE : LA SERPENT**

Circulaire F/3/C 4 560
du 8 août 1967

Modèle 11bis

Terrains à comprendre dans le territoire de l'association à sa demande
(Voir observations au verso)

COMMUNE 1	DESIGNATION DES TERRAINS 3																																				
LA SERPENT	<p>Tout le territoire de la commune de LA SERPENT est soumis à l'action de l'A.C.C.A. : soit ... 960 ha</p> <p>A l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone des 150 m autour des villages: 81 ha - Zone d'habitation : 8 ha <p>Liste des oppositions et des apports :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Propriétaire :</th> <th style="text-align: left;">Section :</th> <th style="text-align: left;">Parcelles :</th> <th style="text-align: right;">Superficie (ha) :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Oppositions cynégétiques :</td> </tr> <tr> <td>PONT Jean-Pierre (ACCA CONILHAC)</td> <td>A</td> <td>217 à 222 - 226 à 236 - 238 à 243 - 245 à 247 - 267 - 419 - 765 - 767 à 771 - 1138 à 1140 - 1265 - 1277 - 1285 - 1286 - 1301 - 1302</td> <td style="text-align: right;">19.8422</td> </tr> <tr> <td>Indivision PELET</td> <td>B</td> <td>684 - 687 - 689 à 691 - 693 - 694 - 702 - 750 - 752 à 754 - 757 à 765 - 769 - 815 - 818 - 820</td> <td style="text-align: right;">38.2556</td> </tr> <tr> <td>SCI OASIS DU SOLEIL (ACCA BOURIEGE)</td> <td>A</td> <td>790 à 808 - 813 - 816 - 817 - 1130 - 1131 - 1292</td> <td style="text-align: right;">14.8821</td> </tr> <tr> <td>DIANE DE LA BARTHE</td> <td>A</td> <td>809 - 814 - 818 à 825 - 828 à 835 - 845 - 847 - 861 à 867 - 869 - 1185 - 1196 - 1210 à 1231 - 1233 à 1236 - 1238 à 1240 - 1359 - 1360 - 1362 à 1366</td> <td style="text-align: right;">64.6173</td> </tr> <tr> <td>Ilot NORD</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DIANE DE LA BARTHE</td> <td>A</td> <td>1054 à 1061 - 1063 - 1065 à 1068 - 1070 à 1075 - 1077 à 1097 - 1101 à 1113 - 1291 - 1308</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ilot SUD</td> <td>B</td> <td>1 - 2 - 4 - 5 - 14 à 16 - 19 à 21 - 281 - 283 - 287 - 288 - 308 à 310 - 312 - 313 - 318 - 324 - 378 - 379 - 382 - 383 - 388 à 408 - 410 à 415 - 417 - 419 - 420 - 422 - 423 - 428 - 431 à 436 - 438 à 444 - 447 - 449 - 453 - 455 - 457 - 463 - 466 à 472 - 475 à 485 - 487 - 495 - 498 - 500 à 502 - 510 à 512 - 522 à 534 - 536 à 539 - 541</td> <td style="text-align: right;">55.7403</td> </tr> </tbody> </table>	Propriétaire :	Section :	Parcelles :	Superficie (ha) :	Oppositions cynégétiques :				PONT Jean-Pierre (ACCA CONILHAC)	A	217 à 222 - 226 à 236 - 238 à 243 - 245 à 247 - 267 - 419 - 765 - 767 à 771 - 1138 à 1140 - 1265 - 1277 - 1285 - 1286 - 1301 - 1302	19.8422	Indivision PELET	B	684 - 687 - 689 à 691 - 693 - 694 - 702 - 750 - 752 à 754 - 757 à 765 - 769 - 815 - 818 - 820	38.2556	SCI OASIS DU SOLEIL (ACCA BOURIEGE)	A	790 à 808 - 813 - 816 - 817 - 1130 - 1131 - 1292	14.8821	DIANE DE LA BARTHE	A	809 - 814 - 818 à 825 - 828 à 835 - 845 - 847 - 861 à 867 - 869 - 1185 - 1196 - 1210 à 1231 - 1233 à 1236 - 1238 à 1240 - 1359 - 1360 - 1362 à 1366	64.6173	Ilot NORD				DIANE DE LA BARTHE	A	1054 à 1061 - 1063 - 1065 à 1068 - 1070 à 1075 - 1077 à 1097 - 1101 à 1113 - 1291 - 1308		Ilot SUD	B	1 - 2 - 4 - 5 - 14 à 16 - 19 à 21 - 281 - 283 - 287 - 288 - 308 à 310 - 312 - 313 - 318 - 324 - 378 - 379 - 382 - 383 - 388 à 408 - 410 à 415 - 417 - 419 - 420 - 422 - 423 - 428 - 431 à 436 - 438 à 444 - 447 - 449 - 453 - 455 - 457 - 463 - 466 à 472 - 475 à 485 - 487 - 495 - 498 - 500 à 502 - 510 à 512 - 522 à 534 - 536 à 539 - 541	55.7403
Propriétaire :	Section :	Parcelles :	Superficie (ha) :																																		
Oppositions cynégétiques :																																					
PONT Jean-Pierre (ACCA CONILHAC)	A	217 à 222 - 226 à 236 - 238 à 243 - 245 à 247 - 267 - 419 - 765 - 767 à 771 - 1138 à 1140 - 1265 - 1277 - 1285 - 1286 - 1301 - 1302	19.8422																																		
Indivision PELET	B	684 - 687 - 689 à 691 - 693 - 694 - 702 - 750 - 752 à 754 - 757 à 765 - 769 - 815 - 818 - 820	38.2556																																		
SCI OASIS DU SOLEIL (ACCA BOURIEGE)	A	790 à 808 - 813 - 816 - 817 - 1130 - 1131 - 1292	14.8821																																		
DIANE DE LA BARTHE	A	809 - 814 - 818 à 825 - 828 à 835 - 845 - 847 - 861 à 867 - 869 - 1185 - 1196 - 1210 à 1231 - 1233 à 1236 - 1238 à 1240 - 1359 - 1360 - 1362 à 1366	64.6173																																		
Ilot NORD																																					
DIANE DE LA BARTHE	A	1054 à 1061 - 1063 - 1065 à 1068 - 1070 à 1075 - 1077 à 1097 - 1101 à 1113 - 1291 - 1308																																			
Ilot SUD	B	1 - 2 - 4 - 5 - 14 à 16 - 19 à 21 - 281 - 283 - 287 - 288 - 308 à 310 - 312 - 313 - 318 - 324 - 378 - 379 - 382 - 383 - 388 à 408 - 410 à 415 - 417 - 419 - 420 - 422 - 423 - 428 - 431 à 436 - 438 à 444 - 447 - 449 - 453 - 455 - 457 - 463 - 466 à 472 - 475 à 485 - 487 - 495 - 498 - 500 à 502 - 510 à 512 - 522 à 534 - 536 à 539 - 541	55.7403																																		

Oppositions de conscience :

Indivision CATHALA	A	787 à 789 - 1136 - 1137 - 1147 à 1155 - 1172 - 1174 à 1177 - 1241 à 1243 - 1245 - 1246 - 1248	28.5527
-----------------------	---	---	---------

ESCOFFIER Maëva	B	665 à 667	4.0051
--------------------	---	-----------	--------

Pas d'apports

En conclusion, le territoire de la commune qui devra être soumis à l'action de l'A.C.C.A. de **LA SERPENT** est approximativement de :

645ha 10a 47ca

**ANNEXE II A L'ARRETE PREFECTORAL DU 17/12/2019
MODIFIANT LA LISTE DES TERRAINS DEVANT
ETRE SOUMIS A L'ACTION DE L'ASSOCIATION
COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE
LA SERPENT**

Circulaire F/3/C 4 560
du 8 août 1967

Modèle 11 ter

ENCLAVES

(Voir observations au Verso)

COMMUNE 1	SECTION 2	DESIGNATION DES TERRAINS 3	OBSERVATIONS 4
LA SERPENT	A	810, 811, 1232, 1237, partie de la 1234	Dans l'îlot Nord de la Diane de la Barthe
	A	1064, 1069, 1076.	Dans l'îlot Sud de la Diane de la Barthe
	B	286, 311, 409, 416, 418, 424 à 430, 499, 535, 540, 542, 543, 883.	
	B	688	Entre Indiv. PELET et limite de commune.
	A	237	Dans l'opp. PONT J.P.

PRÉFÈTE DE L'AUDE

Arrêté n° DDTM-SUEDT-UFB-2019-226
modifiant l'arrêté d'agrément de l'ACCA et fixant la liste des terrains devant être soumis
à l'action de l'association communale de chasse agréée
de GALINAGUES

La Préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L 422-2 à L 422-23 du Code de l'Environnement ;

VU les articles R 422-1 à R 422-81 du Code de l'Environnement fixant les conditions de constitution des associations communales et intercommunales de chasse agréées et notamment l'article R 422-32 ;

VU le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude ;

VU l'arrêté n° DPPAT-BCI-2019-129 du 14/10/2019 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François DESBOUIS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude ;

VU la décision n° 2019-144 du 03/12/2019 donnant subdélégation de signature à certains agents de la DDTM de l'Aude ;

VU l'arrêté ministériel du 16 janvier 1986, ordonnant la création d'une association communale de chasse agréée dans la commune de **GALINAGUES**;

VU l'arrêté d'agrément de l'ACCA de **GALINAGUES** du 18 juin 1987;

VU l'arrêté du 09/11/2001 modifiant le territoire de chasse de l'ACCA de **GALINAGUES**;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ;

ARRETE

ARTICLE 1

Il est ajouté à l'arrêté d'agrément de l'ACCA de **GALINAGUES** deux articles et deux annexes :

« **ARTICLE 1Bis**- Les terrains désignés en annexe I, à l'exclusion toutefois de leurs parties situées dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ou closes au sens de l'article L 424-3 du code de l'environnement, sont soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de **GALINAGUES**. Ils sont compris dans son territoire.

ARTICLE 1Ter - Les terrains désignés en annexe II sont des enclaves au sens de l'article R 422-59 du code de l'environnement. Par application de l'article R 422-60 du code de l'environnement, le droit de chasse sur ces terrains est dévolu à l'association de chasse agréée **GALINAGUES** pour être obligatoirement cédé par celle-ci à la fédération départementale des chasseurs de l'Aude si cette dernière en fait la demande. »

ARTICLE 2

Monsieur le maire de la commune de **GALINAGUES** est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 9 novembre 2001 est annulé.

ARTICLE 4 :

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER soit par courrier adressé au 6, rue Pitot – CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, soit par voie électronique sur le site : <https://www.citoyens.telerecours.fr> , dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours emporte le rejet de cette demande).

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

CARCASSONNE, le 17 décembre 2019

Pour la Préfète, et par délégation,
L'Adjointe au Chef du Service Urbanisme,
Environnement et Développement du Territoire



GHISLAINE BRODIEZ

**ANNEXE I A L'ARRETE PREFECTORAL DU 17/12/2019
MODIFIANT LA LISTE DES TERRAINS DEVANT ETRE
SOUMIS A L'ACTION DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE
CHASSE AGREEE DE : GALINAGUES**

Modèle 11bls

Terrains à comprendre dans le territoire de l'association à sa demande
(Voir observations au verso)

COMMUNE 1	DESIGNATION DES TERRAINS 3																		
GALINAGUES	<p>Tout le territoire de la commune de GALINAGUES est soumis à l'action de l'A.C.C.A. : soit :... 414 ha</p> <p><u>A l'exception de :</u></p> <p>- Zone des 150 m autour des villages: 20 ha</p> <p>- Zone d'habitation : 4 ha</p> <p><u>Liste des oppositions et des apports :</u></p> <table data-bbox="405 1061 1485 1361"> <thead> <tr> <th>Propriétaire :</th> <th>Section :</th> <th>Parcelles :</th> <th>Superficie (ha) :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><u>Oppositions :</u></td> </tr> <tr> <td>ONF</td> <td>B</td> <td>431 - 433</td> <td>1.3100</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">KAHN Marcel</td> <td>A</td> <td>387 - 413</td> <td rowspan="2">3.9112</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>14 - 16 - 102 - 166 - 167 - 181 - 256 - 257 - 293 à 296 - 469</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Pas d'apports</u></p> <p>En conclusion, le territoire de la commune qui devra être soumis à l'action de l'A.C.C.A. de GALINAGUES est approximativement de :</p> <p style="text-align: right;">384ha 77a 88ca</p>	Propriétaire :	Section :	Parcelles :	Superficie (ha) :	<u>Oppositions :</u>				ONF	B	431 - 433	1.3100	KAHN Marcel	A	387 - 413	3.9112	B	14 - 16 - 102 - 166 - 167 - 181 - 256 - 257 - 293 à 296 - 469
Propriétaire :	Section :	Parcelles :	Superficie (ha) :																
<u>Oppositions :</u>																			
ONF	B	431 - 433	1.3100																
KAHN Marcel	A	387 - 413	3.9112																
	B	14 - 16 - 102 - 166 - 167 - 181 - 256 - 257 - 293 à 296 - 469																	

**ANNEXE II A L'ARRETE PREFECTORAL DU 17/12/2019
MODIFIANT LA LISTE DES TERRAINS DEVANT ETRE SOUMIS
A L'ACTION DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE DE : GALINAGUES**

Circulaire F/3/C 4 560
du 8 août 1967

Modèle 11 ter

ENCLAVES

(Voir observations au Verso)

COMMUNE 1	SECTION 2	DESIGNATION DES TERRAINS 3	OBSERVATIONS 4
GALINAGUES		NEANT	



ARRETÉ N° 011-2019

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

La préfète,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté du 14 octobre 2019 portant délégation de signature au Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ALLUE Isabelle**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE,
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame ALQUIER Catherine Sophie**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à COURSAN
- **Madame AMIEL Marie-Lise**
Gestionnaire, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à GRUISSAN
- **Monsieur ANDRIEU Pierre**
Vendeur retraité, CARREFOUR HYPERMARCHES, PERPIGNAN.
demeurant à NARBONNE

- **Madame ARNAUDIES Pascale**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à ALBIERES
- **Madame ASTRUC Delphine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à ARMISSAN
- **Madame BARBY Christelle**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à SIGEAN
- **Madame BARCELO Christine**
Responsable Commerciale, Geant Casino, NARBONNE.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
- **Madame BAUMES Sandrine**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à PEYRIAC-DE-MER
- **Monsieur BAUTISTA Bruno Didier Thierry**
Chef de production, GSM, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à MOUX
- **Madame BELBEZE Nadège**
Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à CAZILHAC
- **Monsieur BELLI Marc**
Commandant de Bord, AIRBUS OPERATIONS, TOULOUSE.
demeurant à AUNAT
- **Madame BERLAND Joëlle**
Réceptionniste, SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE DU NARBONNAIS,
NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame BERTIN Ingrid Sabine Laure**
Cooptable, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIERES
- **Monsieur BERTRAND Maurice**
Chauffeur Livreur, INTERACTIVE PAPETERIE OCCITANIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame BERTRAND Sandrine**
Technicien dpo / mssi, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à PREIXAN
- **Madame BEURON Aline**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LAVALETTE
- **Madame BISSON Isabelle**
Promoteur des ventes, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
demeurant à PEYRIAC-DE-MER
- **Madame BLAZY Corinne**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à PEYRIAC-DE-MER

- **Madame BOIDERON Agnès**
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur BONDON Vincent**
Adjoint de Direction, Les Silos du Sud, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à SIGEAN

- **Madame BONNET Marie-France**
Secrétaire, RICHARDSON, CARCASSONNE.
demeurant à LAURE-MINERVOIS

- **Madame BORIE Dominique Colette Michèle**
Secrétaire, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame BORNOT Béatrice**
Comptable, SARL C2C PYRENNEES, LIMOUX.
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame BOUAZIZ Menouba**
Employée de service hospitalier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame BOUISSET Stéphanie**
Clerc de notaire, OLIVIER RAPINAT, JULIE GAUTIER ET OLIVIER BROUSSON.
NARBONNE.
demeurant à MAILHAC

- **Monsieur BOURRION Bruno**
chef de chantier, DPSM MONTRABE, MONTRABE.
demeurant à FLEURY

- **Madame BRET Christelle**
Vendeuse confirmée, JARDILAND SAS, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à MAS-DES-COURS

- **Monsieur BRUNEL Jérôme**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à SAINT-MARTIN-LALANDE

- **Monsieur BRUN Sylvain**
Ouvrier, Les Silos du Sud, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à SIGEAN

- **Monsieur BUQUET Cyril**
Ingénieur en informatique, ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEMES, LABÈGE.
demeurant à FENDEILLE

- **Monsieur BUSTO Alain**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à BAGES

- **Madame CALMETTES Céline Michèle Marie**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-D'AUDE

- **Madame CAMBON Sandra**
Conductrice de Ligne, COMPAGNIE MONTAGNE NOIRE, DURFORT.
demeurant à PEPIEUX
- **Madame CANET Pilar**
Opératrice conditionnement, COMPAGNIE MONTAGNE NOIRE, DURFORT.
demeurant à NEVIAN
- **Madame CAPAROS Carole Lucienne Bernadette**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame CARAYOL Françoise**
Vendeuse optique, MUTUALITE FRANCAISE AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMOUSTAUSSOU
- **Madame CARRIE Michèle**
Comptable, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur CAZCARRA Stéphane**
Commercial, TRANSGOURMET MIDI PYRENEES, CASTELNAU D'ESTRETEFONDS.
demeurant à GRUISSAN
- **Monsieur CHAPEL Olivier**
Directeur, AUTOGRILL COTE FRANCE, CAPENDU.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur CHARETON Philippe**
Directeur agence bancaire, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à ARMISSAN
- **Madame CLEMENT Brigitte**
Gestionnaire du Recouvrement, URSSAF LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame COCHEY Christine**
Notaire Assistant, BESANCENOT MICHEL, CARCASSONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur COUMES Daniel**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LEUCATE
- **Monsieur CUBERO Pascal**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Madame DANNER Pascale Marie Germaine**
Assistante, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MIRAVAL-CABARDES
- **Madame DE SAN NICOLAS Hélène**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur DOLLE Gaël Gérard Michel**
Administrateur infrastructure informatique, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION
ET NOUVELLES TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
demeurant à VILLEPINTE

- **Monsieur DRUETTA Claude**
Agent d'Entretien, ARGEDIS-TOTAL, SALLES-D'AUDE.
demeurant à VINASSAN

- **Monsieur DUBUS Eric**
Directeur, SAS Mr Bricolage Mouret, LIMOUX.
demeurant à PIEUSSE

- **Madame DUHEM Sabine**
Employée polyvalente, ELIOR CONCESSIONS GARES, NARBONNE.
demeurant à CANET

- **Monsieur DUPUY Jean-Michel**
Agent de consignation, SUD SERVICES, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à SIGEAN

- **Madame DURAND Delphine**
Clerc de notaire, MICHEL VITALI-ARNAUD GARCIA-FRANCOISE VITALI-BOURSAULT, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP TITULAIRE, SALLELES-D'AUDE.
demeurant à SALLELES-D'AUDE

- **Madame DUROT Marion**
Sous directrice agence bancaire, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à VENTENAC-CABARDES

- **Madame DUSSART Maryline**
Secrétaire, UNION LOCALE CGT, NARBONNE.
demeurant à SALLELES-D'AUDE

- **Monsieur EON Dominique**
Technico-commercial, MAPAL FRANCE, LE CHAMBON-FEUGEROLLES.
demeurant à FERRALS-LES-CORBIERES

- **Monsieur ESCRIBA Laurent**
Clerc de notaire, OLIVIER RAPINAT, JULIE GAUTIER ET OLIVIER BROUSSON,
NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame ESCUDIER Sylvie**
Comptable, MICHEL VIGNON NOTAIRE MEMBRE D'UNE SCP TITULAIRE D'UN
OFFICE NOTARIAL, CARCASSONNE.
demeurant à MONTREAL

- **Madame ESTRADE Marie**
Notaire Assistant, BESANCENOT MICHEL, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame FABRE Cécile Marie Barbara**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à BIZANET

- **Monsieur FARET Jean-Jésus**
Responsable livraison, JPM ESPACE DRIVE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur FEDLAOUI François**
Cadre Commercial, ORION 11-TRIDOME, CARCASSONNE.
demeurant à LASSERRE-DE-PROUILLE

- **Monsieur FILIPPI Sebastien**
Technicien de maintenance, SERCA, SAINT-JEAN-DE-VÉDAS.
demeurant à NARBONNE
- **Madame FONS Stéphanie Marguerite Marcelle**
Agent gestionnaire, VIA SANTE MUTUELLE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame FOURNEL Anne**
Notaire Assistant, MICHEL VITALI-ARNAUD GARCIA-FRANCOISE VITALI-
BOURSAULT, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP TITULAIRE, SALLÈS-D'AUDE.
demeurant à MONTREDON-DES-CORBIERES
- **Monsieur FREY Wilfried**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur GALAUP Christophe**
Ingénieur Matériel, COLAS MIDI MEDITERRANEE, NARBONNE.
demeurant à SALLES-D'AUDE
- **Madame GARABE Béatrice**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SALLES-D'AUDE
- **Madame GARY Severine**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à COUIZA
- **Madame GASCOU PINTO Sylvie Andrée Josette**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
- **Madame GASTOU Marie-Odile**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à GINESTAS
- **Madame GEYNES Emmanuelle**
Clerc de notaire, OLIVIER RAPINAT, JULIE GAUTIER ET OLIVIER BROUSSON,
NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur GOUIN Jacques**
Retraité, MEDIAPOST SA, LYON.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur GOUTAUDIER Patrice**
Secrétaire administratif, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à GINESTAS
- **Monsieur GUILHEM Claude**
Agent autoroutier, VINCI AUTOROUTE, NARBONNE.
demeurant à CAVES
- **Madame HARDY Frédérique**
Hôtesse de vente qualifiée, ARGEDIS-TOTAL, SALLES-D'AUDE.
demeurant à VINASSAN

- **Madame HIDALGO Marie Carmen**
Aide Soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SIGEAN
- **Madame HOYOS Janine**
opératrice élaboration tranchage, COMPAGNIE MONTAGNE NOIRE. DURFORT.
demeurant à NARBONNE
- **Madame JODAR Marie Hélène**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur KAUFFMAN Francis**
Technicien de dialyse, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Madame LAGARDE Nathalie Françoise Claire**
Secrétaire, VIA SANTE MUTUELLE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur LAMY Jean Pascal**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur LARA Philippe**
Responsable service social, AZUR R.H., LIMOUX.
demeurant à LOUPIA
- **Madame LECLERCQ Doriane**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à CUXAC-D'AUDE
- **Monsieur LECLERCQ Freddy**
Chauffeur de répanduse, COLAS MIDI MEDITERRANEE, NARBONNE.
demeurant à BOUJAN-SUR-LIBRON
- **Madame LE FLOCH Caroline**
Référente Technique Accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame LEGUEVAQUES Isabelle**
Conseillère retraite, CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE DU
TRAVAIL, TOULOUSE.
demeurant à LASBORDES
- **Madame LIMOUSIS Laure**
Agente d'escale commercial, SOCIETE AIR FRANCE, BLAGNAC.
demeurant à VILLEGAILHENC
- **Monsieur LLEDO Patrice**
Contremaitre, CLTM - PORT LA NOUVELLE, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à PORT-LA-NOUVELLE
- **Monsieur LOPEZ-ROMERO Francis**
Ouvrier Autoroutier. VINCI AUTOROUTE, NARBONNE.
demeurant à VINASSAN
- **Madame LOPEZ Valérie**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur LOSTE Pascal**
conseiller en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à VINASSAN
- **Monsieur MACH Sebastien**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame MAMOU Naima**
Responsable Commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame MARJOUX Sophie**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NEVIAN
- **Madame MARTEL Céline**
Assistante RH. SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Madame MARTINEZ Pascale**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à NARBONNE
- **Madame MARTIN Geneviève**
Hôtesse de vente, ARGEDIS-TOTAL, SALLES-D'AUDE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur MARTIN Lionel**
superviseur, CALBERSON ROUSSILLON, NARBONNE.
demeurant à VENTENAC-EN-MINERVOIS
- **Madame MARTY Carole**
Secrétaire administrative, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à OUVÉILLAN
- **Madame MAUGEIN Anne Marie**
Conseillère pôle service, DARTY GRAND EST, LIMONEST.
demeurant à NARBONNE
- **Madame MAUPPIN Gaetane**
Clerc de notaire, BESANCENOT MICHEL, CARCASSONNE.
demeurant à CAMPAGNE-SUR-AUDE
- **Monsieur MAUREL Yannick**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à LAURABUC
- **Madame MAYET PATRICE Stéphanie**
Secrétaire, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à COURSAN
- **Monsieur MAYET Philippe**
Magasinier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à COURSAN
- **Monsieur MA Yves**
Responsable de secteur, MOULINS SOUFFLET SA, CORBEIL ESSONNES.
demeurant à LIMOUX

- **Madame MENON Odile**
Comptable Client, COLAS Midi Méditerranée, CARCASSONNE.
demeurant à BELCASTEL-ET-BUC
- **Madame MESTRE Cécile**
Technicien recouvrement, VIA SANTE MUTUELLE, CARCASSONNE.
demeurant à LA CASSAIGNE
- **Monsieur MEZEIX Patrick**
Membre du comité de direction, SOCIETE DU CASINO, PORT LA NOUVELLE.
demeurant à GRUISSAN
- **Monsieur MIQUEL Christophe**
Préparateur de Commandes, ITM LAI - Etablissement de BEZIERS, VILLENEUVE-LES-
BEZIERS.
demeurant à COURSAN
- **Madame MONTANARD Cécile**
Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame MONTANE Laëtitia**
Agent qualité, AUBERT & DUVAL, PAMIERS.
demeurant à MONTMAUR
- **Monsieur MORENO Jean**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à ARZENS
- **Monsieur MORGAN Fabrice**
Infirmier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à OUVEILLAN
- **Madame NELLER Sylvie**
Manager de secteur, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame NICOL Monique**
Responsable Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à LES ILHES
- **Madame NOWAKOWSKI Sandrine**
Agent de service hospitalier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame PALMER Joëlle**
Agent de service hospitalier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur PEREZ David**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à VILLEMUSTAUSOU
- **Madame PICQUART Guénola**
Agente de recouvrement, URSSAF LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur PINEL Christophe**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame PINTO MENDES Maria de fatima**
Opération élaboration tranchage, COMPAGNIE MONTAGNE NOIRE, DURFORT.
demeurant à CUXAC-D'AUDE
- **Madame PLAGNES Stéphanie Josette Jane**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame POCHEC Catherine Denise Thérèse**
Psychologue, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame PONROUCH Laurence Sylvie**
Directrice d'agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à OUVEILLAN
- **Madame POPOVICS Marie-Pierre**
Sage-femme, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à GRUISSAN
- **Madame PORCZYNSKI Maryline**
Contrôleur Allocataire, CAF DE L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEGAILHENC
- **Monsieur POTEL Michel**
Réceptionnaire, ITM LAI - Etablissement de BEZIERS, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à SALLES-D'AUDE
- **Madame PRUDHOM Géraldine Alexandra**
Agent administratif, OGEC DE L'ECOLE STE GERMAINE, TOULOUSE.
demeurant à RICAUD
- **Monsieur PUJOL Jacques**
Ouvrier Autoroutier, VINCI AUTOROUTES Carcassonne, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame PUJOL Stéphanie**
Conseillère gestion des droits, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à VILLESISCLE
- **Madame RAMON Sylvie Michelle**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame RAYNA Ludivine Brigitte Charline**
Cadre de soins, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à VINASSAN
- **Madame RAYNAUD Frédérique**
Agent administratif, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur REMY François**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur RIGAIL Julien**
Technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE, NANTERRE.
demeurant à CONQUES-SUR-ORBIEL
- **Madame RIGAUD Véronique**
Conseillère Pôle Emploi. POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame RIVIERE Christine**
Responsable Rayon, JARDILAND SAS, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à TRÈBES
- **Monsieur ROGER Gérard**
Chef de Poste, COLAS Midi Méditerranée, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEGAILHENC
- **Madame ROUBY Carole**
Agent administratif, CAF DE L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEBAZY
- **Monsieur ROUX Thierry**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CAPENDU
- **Madame SAINT AUBIN Anne-Marie**
Agente logistique, UNION SANITAIRE ET SOCIALE AUDE PYRENEES, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Madame SANCHEZ Christine**
Agent de service hospitalier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame SAUNIERE Cathy Marie-Thérèse Yolande**
Assistante de direction, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SAINT-MARCEL-SUR-AUDE
- **Monsieur SEJALON Xavier**
Responsable Informatique, CAF DE L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à ALAIRAC
- **Madame SERIE Christine**
Aide soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à OUVÉILLAN
- **Monsieur SIFFRE Fabrice**
Agent d'intervention, SUEZ EAU FRANCE, BEZIERS.
demeurant à PEZENS
- **Madame SOLANO Magalie**
Directrice de gestion locative, FONCIA LIMOUZY, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur TAÏDER Djammel**
Responsable commercial. DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame TAILHAN Stéphanie**
Aide Soignante. EHPAD SOLEIL DU LEVANT, LIMOUX.
demeurant à LA DIGNE-D'AVAIL

- **Madame TAVARES Maria-Elisabète**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à BIZANET
- **Monsieur TEFIANI Djilali**
Préparateur vendeur, RICHARDSON, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame TELLIER Stéphanie**
technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame THERENE Christine**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur THIEBAUT Laurent**
Notaire, BESANCENOT MICHEL, CARCASSONNE.
demeurant à CAZILHAC
- **Monsieur THONG Vankhout**
Vendeur qualifié, SAS Mr Bricolage Mouret, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Madame TISSERAND Anne**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame TOFFANO Pascale**
Agent Administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame TORRA Odile**
Technicien administratif, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SIGEAN
- **Monsieur VALLVE Paul**
Réfèrent métiers, POLE EMPLOI, BÉZIERS.
demeurant à CUXAC-D'AUDE
- **Monsieur VIALAN Richard**
Chef d'application, COLAS Midi Méditerranée, CARCASSONNE.
demeurant à THEZAN-DES-CORBIERES
- **Madame VIDAL Roselyne**
Hôtesse de vente qualifiée, ARGEDIS-TOTAL, SALLES-D'AUDE.
demeurant à FLEURY D'AUDE
- **Madame VISSE Corinne**
Auxiliaire de Puériculture, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ABED-GHERS Janine**
Agent de maîtrise alimentaire, MONOPRIX NARBONNE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame AGNEL Marie-Pierre Georgette Christine**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur ALARY Thierry**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CEPIE

- **Madame ALESSI Joséphine**
Clerc de notaire, BESANCENOT MICHEL, CARCASSONNE.
demeurant à CAZILHAC

- **Monsieur ANDRIEU Pierre**
Vendeur retraité, CARREFOUR HYPERMARCHES, PERPIGNAN.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur ANTOUARD Olivier**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LEUCATE

- **Madame AREND Nadia**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SALLES-D'AUDE

- **Madame ARNAVIEILHE Patricia**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur BARBE Eric**
Maître nageur, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame BERLAND Joëlle**
Réceptionniste, SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE DU NARBONNAIS,
NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur BERTRAND Maurice**
Chauffeur Livreur, INTERACTIVE PAPETERIE OCCITANIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur BONNAUD Philippe**
Ouvrier Maintenance, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à BARBAIRA

- **Monsieur BORGNA Yvan Jean-Jacques**
Assistant technique, VINCI AUTOROUTE- Sud de la France, NARBONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame BOU Brigitte**
Secrétaire, VINCI AUTOROUTE- Sud de la France, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame BOULET Clarisse Blanche Yvonne**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame CABES Martine Josette**
Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame CABROLIER Marie-Luce**
Notaire Salariée, OLIVIER RAPINAT, JULIE GAUTIER ET OLIVIER BROUSSON.
NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CANET Jacques**
Conducteur de pelle, COLAS SUD OUEST CENTRE DE VARILHES, VARILHES.
demeurant à MONTREAL
- **Monsieur CAPARROS Alain**
Responsable informatique, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, VEDÈNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Madame CARANZA Marie**
Agent d'Entretien, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, NARBONNE.
demeurant à OUVEILLAN
- **Madame CARRIE Michèle**
Comptable, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur CAYZAC Jean-Louis**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LEUCATE
- **Monsieur CHANUT David**
Ingénieur de prévention, ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE LA PREVENTION
DANS LE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant à ARGELIERS
- **Monsieur CHARETON Philippe**
Directeur agence bancaire, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à ARMISSAN
- **Madame CHAUBET Anne**
Technicien Péage, VINCI AUTOROUTES, NARBONNE.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE
- **Madame CHAVIDA Marie Christine**
Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CHEVALIER Francis**
Responsable des industries, COLAS MIDI MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE.
demeurant à CAVES
- **Monsieur CID Jean François**
Technicien de maintenance opérationnelle, ASF DIRECTION REGIONALE DE
NARBONNE, CARCASSONNE.
demeurant à MONTREDON-DES-CORBIERES
- **Monsieur CLUZEL Bernard**
Infirmier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SIGEAN
- **Madame COMBAUD Carole**
Assistante de gestion, ASF - District de Villefranche, VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS.
demeurant à LABASTIDE-D'ANJOU

- **Monsieur CORGNAC Jean-Claude**
Dispatcheur, COLAS MIDI MEDITERRANEE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame CORNUS Sabine Jeanne Rita**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame CORSINI Fabienne**
Directrice, ARMAND THIERY SAS, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à NARBONNE
- **Madame COUZINIE Gisele**
Hôtesse de vente, ARGEDIS, NANTERRE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur DARD Gabriel**
Commercial, PEYROT ET FILS, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame DAVID Dominique**
Acheteuse approvisionnementneuse, SCA FRUITS LEGUMES FLEURS, BONDOUFLE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur DAVID Jean Michel**
Responsable logistique, MONIER TUILERIE DE LIMOUX MASSIA, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur DUDON Laurent**
Maître nageur, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame DUDON Stéphanie**
Employé, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur DUFLOT Eric**
Chef de chantier, COLAS Midi Méditerranée, CARCASSONNE.
demeurant à VILLARZEL-CABARDES
- **Madame DUPUY Laurence**
Employée CLTM, CLTM - PORT LA NOUVELLE, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à PORT-LA-NOUVELLE
- **Monsieur EON Dominique**
Technico-commercial, MAPAL FRANCE, LE CHAMBON-FEUGEROLLES.
demeurant à FERRALS-LES-CORBIERES
- **Madame FABRE Sandrine**
Comptable, MUTUALITE FRANCAISE AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à PEYRENS
- **Madame FRAISSE Chantal**
employée administrative, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à MARCORIGNAN
- **Monsieur GARRIGUES Richard**
Chargé d'analyse des données de pilotage, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à PEYRENS

- **Monsieur GARROS Jérôme**
Charge d'affaires, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, PERPIGNAN.
demeurant à RAISSAC-SUR-LAMPY
- **Madame GASTOU Marie-Odile**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à GINESTAS
- **Monsieur GOMEZ Claude**
Ouvrier Atelier, VINCI AUTOROUTE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur GONZALEZ Vincent**
Ouvrier Autoroutier, VINCI AUTOROUTE, NARBONNE.
demeurant à FLEURY
- **Monsieur GOUIN Jacques**
Retraité, MEDIAPOST SA, LYON.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame IVARS Christine**
Agent de service hospitalier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur JARRIE Pierre**
Conducteur d'extraction, TERREAL LES CARRIERES DU SUD, SAINT-PAPOUL.
demeurant à SAISSAC
- **Monsieur JULIEN Olivier**
Maître nageur, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération. NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LAGOUTTE Pascal**
Technicien, AREVA NC MALVESI, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Madame LEBARBIER Claudia**
Animatrice commerciale, AXA France IARD/VIE, NANTERRE.
demeurant à MONTMAUR
- **Madame LE CADRE Fabienne**
Déléguée Assurance maladie, CPAM AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame LUGAT Anne Marie**
Télévendeuse, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à CASTELNAU-D'AUDE
- **Madame MARTINEZ Corinne**
Responsable commerçante, Geant Casino, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame MATHIEU Corinne**
Assistante de Direction, SAIPOL, SÈTE.
demeurant à COURSAN
- **Monsieur MATHIEU Philippe**
gestionnaire spécialisé achat matériel et logistique, VINCI AUTOROUTES, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur MAYNAU Patrick**
Notaire Assistant, BESANCENOT MICHEL, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur MA Yves**
Resposable de secteur, MOULINS SOUFFLET SA, CORBEIL ESSONNES.
demeurant à LIMOUX
- **Madame MAZERIES Patricia**
Secrétaire polyvalente social, VINCI AUTOROUTES, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Madame MESTRE Dominique Sophie**
Secrétaire commerciale, VIA SANTE MUTUELLE, CARCASSONNE.
demeurant à BELVEZE-DU-RAZES
- **Monsieur MEZEIX Patrick**
Membre du comité de direction, SOCIETE DU CASINO, PORT LA NOUVELLE.
demeurant à GRUISSAN
- **Monsieur MOLINA Joseph**
Chauffeur livreur, ITM LAI - Etablissement de BEZIERS, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à FLEURY
- **Monsieur MONIER Philippe**
Préparteur usinage aéronautique. GALY, PAMIERS.
demeurant à LA LOUVIERE-LAURAGAIS
- **Madame MOURGUES Véronique**
Employée quaiifiée entretien. GROUPEMENT D'EMPLOYEURS FONTFROIDE,
NARBONNE.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE
- **Monsieur OBERTI Joël**
Educateur scolaire spécialisé. ARSEAA - Direction Générale, TOULOUSE.
demeurant à PALAJA
- **Madame PERO Danielle**
Infirmière, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame PHILIPPE Véronique**
Agent de maitrise marchandise générale, MONOPRIX NARBONNE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur PICHAUD Michel**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à PORTEL-DES-CORBIERES
- **Monsieur PINO Alain**
Secrétaire administratif, FCL XIII, LEZIGNAN-CORBIERES.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIERES
- **Madame PLETSCHETTE Nathalie**
Auxiliaire de puéricultrice, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à THEZAN-DES-CORBIERES
- **Monsieur RABHI Rachid**
Conducteur de Façonnage, MONIER TUILERIE DE LIMOUX MASSIA, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX

- **Monsieur RASO Alain**
Réceptionnaire, ITM LAI - Etablissement de BEZIERS, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à MONTREDON-DES-CORBIERES
- **Monsieur REY Joël**
Employé de magasinage, ITM LAI - Etablissement de BEZIERS, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur REY Serge**
Conducteur installation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS,
CASTELNAUDARY.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Madame RIBOULET Berangère**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame RIVIERE Sylvie**
Conseillère De Vente, C & A FRANCE, LABÈGE.
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-LANES
- **Monsieur ROIG Christophe**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur ROTHARMEL Pascal**
Agent administratif, CAF DE L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur ROUBICHOU Jean-Michel**
Technicien administratif, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à MARCORIGNAN
- **Monsieur ROUSSEL Denis**
Technicien qualité, TERREAL LASBORDES, LASBORDES.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur RUL Jérôme Etienne**
Technicien- Conducteur support spécialisé, ASF DIRECTION REGIONALE DE
NARBONNE, CARCASSONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame SALAZAR Claude**
Secrétaire. ACTION LOGEMENT SERVICES, QUINT-FONSEGRIVES.
demeurant à NARBONNE
- **Madame SANCHEZ Nathalie**
Clerc de notaire, MICHEL VIGNON NOTAIRE MEMBRE D'UNE SCP TITULAIRE D'UN
OFFICE NOTARIAL, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame SERRANO Patricia**
Assistante, CLE FRANCE, PÉROLS.
demeurant à BIZANET
- **Monsieur SEVILLA Daniel**
Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à NARBONNE

- **Madame SOLANO Magalie**
Directrice de gestion locative, FONCIA LIMOUZY, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur SWIADEK Jean-Philippe**
Directeur services généraux, PIERRE FABRE SA, PARIS.
demeurant à RICAUD
- **Monsieur TABARLY Jean-Paul**
Cadre responsable usine, COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS,
MONTPELLIER.
demeurant à PENNAUTIER
- **Monsieur TEFIANI Djilali**
Préparateur vendeur, RICHARDSON, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur THEOLAS Jean-Marc**
Boucher, MONOPRIX NARBONNE, NARBONNE.
demeurant à GINESTAS
- **Monsieur VAQUIE René**
Technicien de maintenance, AREVA NC MALVESI, NARBONNE.
demeurant à NEVIAN
- **Madame VINSAC Ghislaine Blanche**
Employée de Banque. BANQUE DE FRANCE, CARCASSONNE.
demeurant à POMAS

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ADAMCZEWSKI Roger**
Retraité, COMITE ENTR HOUILLERES DU DAUPHINE, LA MURE.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIERES
- **Madame ALARCON Marie-France**
Ouvrière en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à PENNAUTIER
- **Madame ALEO Patricia**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur BERTRAND Maurice**
Chauffeur Livreur, INTERACTIVE PAPETERIE OCCITANIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame BLOY Henriette**
Agent administratif, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame BOUICHOU Sandrine**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame CAMP Viviane**
Cadre de soins, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame CAZANAVE Corinne**
Responsable administrative, COMPAGNIE MONTAGNE NOIRE, DURFORT.
demeurant à NARBONNE
- **Madame CELIADE Jeanne**
Employée Principale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame CIARDULLO Corinne**
Assistant manager, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AUDE,
CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur CRISTANTE Philippe**
Responsable station. TERRES INOVIA, THIVERVAL-GRIGNON.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur DAVID Jean Michel**
Responsable logistique. MONJER TUILERIE DE LIMOUX MASSIA, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur DAVY Thierry**
Responsable magasin. EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
- **Madame DELMAS Nadine**
Secrétaire Administrative, SERVICE INTERPROFESSIONNEL SANTE TRAVAIL,
CARCASSONNE.
demeurant à LASTOURS
- **Monsieur DELRIEU Didier**
Responsable Commercial Confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à GRUISSAN
- **Madame DIJOL Pascale**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à SALLELES-D'AUDE
- **Monsieur EON Dominique**
Technico-commercial. MAPAL FRANCE, LE CHAMBON-FEUGEROLLES.
demeurant à FERRALS-LES-CORBIERES
- **Madame ESPINOSA Carole**
Chargée de mission. CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame FLABOREA Annie**
Hotesse de Caisse, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame FRAICHE Catherine**
Responsable de secteur, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTBRUN-DES-CORBIERES
- **Madame GASTOU Marie-Odile**
Aide-soignante, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à GINESTAS

- **Monsieur GOUIN Jacques**
Retraité, MEDIAPOST SA, LYON.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame LAVALLEE Elisabeth**
Secrétaire de direction, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LE FLOCH Jean Luc**
Charge d'affaires. BANQUE CIC SUD OUEST, PERPIGNAN.
demeurant à CEPIE
- **Monsieur LESNE Philippe**
Responsable entretien mécanique, Les Silos du Sud. PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LORENZO Michel**
Technicien TCE, CAF DE L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMUSTAUSOU
- **Madame MARTINEZ Béatrice**
Manager commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur MA Yves**
Resposable de secteur, MOULINS SOUFFLET SA, CORBEIL ESSONNES.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur MEZEIX Patrick**
Membre du comité de direction, SOCIETE DU CASINO. PORT LA NOUVELLE.
demeurant à GRUISSAN
- **Madame PIERRE Véronique Christine Béatrice**
Employée- Conseillère mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE.
demeurant à LAVALETTE
- **Madame PIQUEMAL Patricia**
Assistante qualité, AREVA NC MALVESI, NARBONNE.
demeurant à OUVAILLAN
- **Monsieur PRADEL Michel Jean**
Responsable Méthodes, ADIENT Fabrics France, LAROQUE-D'OLMES.
demeurant à CHALABRE
- **Madame PUJOL Daniele**
Employée de Banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN,
MARSEILLE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur QUINTO Antoine**
Aide de cuisine, SCOLAREST NARBONNE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame RATIER Nadine**
Gestionnaire client particulier, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
PERPIGNAN.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIERES

- **Monsieur REYNES Eric**
Archiviste, OLIVIER RAPINAT, JULIE GAUTIER ET OLIVIER BROUSSON,
NARBONNE.
demeurant à PAZIOLS
- **Monsieur REY Serge**
Conducteur installation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS,
CASTELNAUDARY.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Madame RIVIERE Sylvie**
Conseillère De Vente, C & A FRANCE, LABÈGE.
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-LANES
- **Madame SANDRE Sylvie**
Employée de restauration, SODEXO EN FRANCE, GUYANCOURT.
demeurant à LASBORDES
- **Madame SCHERHAG Sandrine**
Technicienne administrative, CAF DE L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à LIMOUX
- **Madame SOLANO Magalie**
Directrice de gestion locative, FONCIA LIMOUZY, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur SOLER Didier**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMUSTAUSOU
- **Monsieur SOULA Michel**
Employé de banque. BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à LIMOUX
- **Madame UTEZA Blandine**
Responsable Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame VERGE Sylvie**
Technicienne environnement, AREVA NC, PARIS LA DÉFENSE.
demeurant à VINASSAN

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ALIBEU Véronique**
Ouvrière en Esat. AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur BASTIE Jean-Louis**
Chauffeur, SERVICE INTERPROFESSIONNEL SANTE TRAVAIL, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur BAZAGA Pierre**
Employé sécurité sociale, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à PALAJA
- **Monsieur BERTRAND Maurice**
Chauffeur Livreur. INTERACTIVE PAPETERIE OCCITANIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur BILLOT Philippe**
Chargé de mission, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à CONQUES-SUR-ORBIEL
- **Monsieur BRUNEL Serge**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Madame CAZENAVE Bernadette**
Technicienne administrative. SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CAZILHAC Mario**
Magasinier, SAS POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC. NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CHAUVET Thierry**
Employé caisse d'épargne, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
PERPIGNAN.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame DELMAS Nadine**
Secrétaire Administrative, SERVICE INTERPROFESSIONNEL SANTE TRAVAIL,
CARCASSONNE.
demeurant à LASTOURS
- **Monsieur GARRIGUES Jean-Louis**
Resposable Unité de Production, TERREAL LASBORDES. LASBORDES.
demeurant à LASBORDES
- **Monsieur GOUT Henri**
Responsable commercial, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur IZQUIERDO Pierre**
Superviseur expédition, COMPAGNIE MONTAGNE NOIRE, DURFORT.
demeurant à COURSAN
- **Madame LASSALLE Monique**
Ouvrière en Esat. AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à FABREZAN
- **Madame LIMOUZY Josiane**
Redacteur, AGIR SOIGNER EDUQUER INSERER, RIBAUTE.
demeurant à RIBAUTE
- **Monsieur MARSOTTO Bernard**
Superviseur péage, VINCI AUTOROUTES, NARBONNE.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIERES
- **Monsieur MARTELLOZZO Michel**
Ouvrier en Esat, AFDAIM ADAPEI II, CARCASSONNE.
demeurant à VILLENEUVE-LA-COMPTAL
- **Monsieur PIOCH Gérard**
Responsable de secteur, ONET SERVICES, CARCASSONNE.
demeurant à MOUX

- **Monsieur RUIZ Jean-Jacques**
Cadre technique, Les Silos du Sud. PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à PORT-LA-NOUVELLE
- **Madame SEGONSAC Nadine**
Assistante Expert, SAS POLYEXPERT LANGUEDOC ROUSSILLON, BOUJAN-SUR-LIBRON.
demeurant à COURSAN
- **Monsieur SENJEAN Guy**
Ingénieur, AIRBUS OPERATIONS, TOULOUSE.
demeurant à LA CASSAIGNE
- **Monsieur SERRES Alain**
Manager Commercial Sénior, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à TREBES
- **Madame SOLANO Magalie**
Directrice de gestion locative, FONCIA LIMOUZY, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame VIEU Bernadette**
Technicienne traitement information, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame WEINBERG Patricia**
Technicienne Chimiste, AREVA NC MALVESI, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame WYNHANT Dominique**
Conciliatrice, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à BROUSSES-ET-VILLARET

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 12/12/2019

Pour la Préfète de l'Aude,
Par subdélégation du Directe Occitanie
La directrice adjointe du travail
Evelyne TOURET



Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

A R R E T E N° 012-2019

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

La préfète,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU l'arrêté du 14 octobre portant délégation de signature au Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 :

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BOYER François**
Conseiller Viticole, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, CARCASSONNE
demeurant à LAURE-MINERVOIS
- **Monsieur CALAS Laurent**
Coordonnateur CF, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur CANTIE Laurent**
Manager Opérationnel, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame CORBIERE Audrey**
Responsable RH, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur DUPOUY François**
Responsable CF, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur ESCANDE Laurent**
Gestionnaire Comptabilité Financière, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame FALETTI Christine**
Assistante clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur FAVRE Christophe**
Cadre Bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur FOREST Mickael**
Redacteur Juridique, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à PALAJA
- **Monsieur GORCE Olivier**
Cadre Bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à FERRALS-LES-CORBIERES
- **Monsieur MARQUES Jean-Pierre**
Animateur de bureau, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
- **Madame RATAT Severine**
Analyste Animateur, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à NARBONNE
- **Madame VIESSE Estelle**
conseillère commerciale, CRAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à NARBONNE
- **Madame VILLALBA Isabelle**
Chargée de clientèle des grandes exploitations, CE GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à LEUCATE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame ALRANG Antonia**
Laborantine, UNION DISTILLERIES MEDITERRANEE, OLONZAC
demeurant à HOMPS
- **Monsieur BARRIERE Jean Jacques**
Expert Crédits, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à CAZILHAC
- **Madame GANET Odile**
Conseillère Banque Assurances, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur MANZANARES Francis**
Caviste, UCCOAR SAS VINADEIS, CARCASSONNE
demeurant à PALAJA

- Madame **PORTIER Marie Hélène**
Assistante de service soial, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CAUX-ET-SAUZENS

- Madame **THERON Marie-Christine**
Employée de Banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU
LANGUEDOC, LATTES
demeurant à ROQUEFORT-DES-CORBIERES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur **MANZANARES Francis**
Cavicte, UCCOAR SAS VINADEIS, CARCASSONNE
demeurant à PALAJA

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame **CARBONEL Pascale**
Conseiller Banque Assurances, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à BIZANET

- Madame **CREAC'H Anne**
Assistante commerciale entreprise, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DU LANGUEDOC. LATTES
demeurant à NARBONNE

- Monsieur **PI Gérard**
Chargé de clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU
LANGUEDOC, LATTES
demeurant à SIGEAN

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 12 12 2019

Pour la Préfète de l'Aude,
Par subdélégation du Directe Occitanie
La directrice adjointe du travail
Evelyne TOURET



Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Occitanie

Unité départementale de l'AUDE

ARRÊTÉ relatif à l'organisation de l'inspection du travail et à la gestion des intérimaires des agents de contrôle

La Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie;

Vu le code du travail, notamment ses article R.8122-3 et suivants ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2014 portant organisation des unités de contrôle ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 2016 portant nomination de M Christophe LEROUGE en qualité de directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2018 nommant Mme Hélène SIMON responsable de l'unité départementale de l'Aude;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie portant affectation du responsable de l'unité de contrôle et des agents de contrôle pour l'unité de contrôle de l'Aude;

ARRÊTE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les décisions administratives relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont prises par les inspecteurs du travail désignés selon le tableau suivant, dans la section d'inspection qui est confiée à un contrôleur du travail :

Section	Contrôleur du travail compétent pour les actions d'inspection	Inspecteur du travail compétent pour les décisions administratives
110109	Marie- Anne EUGER	* Sur le canton de Rieux Minervois et pour les entreprises EDF, ENEDIS, RTE : Rose- Marie ANGLES * Sur la zone IRIS 801 de Carcassonne : - côté est de la rocade (zones de la Bouriette, de l'Arnouzzette, et de l'Estagnol) : Vincent AUGENDRE - côté ouest de la rocade (zones de Salvaza, de la Ferraudière et de Lannolier) : Véronique ARRIGHI * Sur les zones IRIS 101 et 203 de Carcassonne : Olivier DEBLONDE

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, les décisions administratives sont prises par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-2° du code du travail, le contrôle des établissements d'au moins 50 salariés relevant des sections figurant dans le tableau suivant qui ne serait pas assuré par le contrôleur du travail est confié aux inspecteurs du travail désignés dans le tableau :

Section	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail compétent
110110	Marie- Anne EUGER	* Sur le canton de Rieux Minervois et pour les entreprises EDF, ENEDIS, RTE : Rose- Marie ANGLES * Sur la zone IRIS 801 de Carcassonne : - côté est de la rocade (zones de la Bouriette, de l'Arnouzzette, et de l'Estagnol) : Vincent AUGENDRE - côté ouest de la rocade (zones de Salvaza, de la Ferraudière et de Lannolier) : Véronique ARRIGHI * Sur les zones IRIS 101 et 203 de Carcassonne : Olivier DEBLONDE

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, les décisions administratives sont prises par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3 du présent arrêté.

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 2019 portant affectation des agents de contrôle, l'intérim est organisé en priorité selon les modalités précisées dans les tableaux ci-après :

- **Intérim des inspecteurs du travail :**

Section	Inspecteur du travail compétent	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut
110101	Pauline CHAPPERT	Christelle DUBOURG	Vincent MONFILS	André SARRAZY
110102	Vincent MONFILS	André SARRAZY	Pauline CHAPPERT	Christelle DUBOURG
110103	André SARRAZY	Vincent MONFILS	Christelle DUBOURG	Pauline CHAPPERT
110104	Christelle DUBOURG	Pauline CHAPPERT	André SARRAZY	Vincent MONFILS
110105	Rose- Marie ANGLES	Véronique ARRIGHI	Olivier DEBLONDE	Vincent AUGENDRE
110106	Vincent AUGENDRE	Olivier DEBLONDE	Véronique ARRIGHI	Rose-Marie ANGLES
110107	Véronique ARRIGHI	Rose- Marie ANGLES	Vincent AUGENDRE	Olivier DEBLONDE
110108	Olivier DEBLONDE	Vincent AUGENDRE	Rose - Marie ANGLES	Véronique ARRIGHI

- **Intérim du contrôleur du travail :**

Section	Contrôleur du travail compétent	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim
110109	Marie - Anne EUGER	Vincent AUGENDRE	Rose - Marie ANGLES	Véronique ARRIGHI

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 2019 portant affectation des agents de contrôle participent lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa publication. Il annule et remplace toutes les décisions antérieures de même objet.

Article 5 : La responsable de l'unité départementale de l'Aude de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

A Carcassonne, le 18 décembre 2019

Pour le DIRECCTE,
La responsable de l'Unité Départementale
de l'Aude



Hélène SIMON

*Arrêté préfectoral CAB-SSI-2019-308
portant mesures de prévention contre les risques de troubles à l'ordre public*

La Préfète de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2017-150 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1^{er} juillet 2015 relatif aux produits et équipement à risques ;

Vu le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme Sophie ÉLIZÉON en qualité de préfète de l'Aude ;

Vu les arrêtés des 31 mai 2010 modifiés et 25 février 2011 portant diverses dispositions relatives aux produits explosifs ;

Considérant que dans le contexte actuel de menace terroriste et de la mise en œuvre des mesures du plan Vigipirate, les forces de sécurité intérieure sont mobilisées pour assurer la sécurisation générale du département de l'Aude, ainsi que la sécurisation des manifestations liées au mouvement national dit des « gilets jaunes » ;

Considérant les journées nationales d'action lancées par l'ensemble des syndicats dans le cadre de la réforme des retraites ce mois de décembre 2019, action à laquelle les gilets jaunes se sont associés ;

Considérant les risques liés à l'utilisation des pétards, fusées, articles pyrotechniques et artifices de divertissement lors du Réveillon de la St-Sylvestre le 31 décembre susceptibles d'engendrer des accidents corporels, des blessures graves, des dégradations matérielles et des nuisances sonores, mais également d'être utilisés à des fins malveillantes ;

Considérant que des bidons de carburant peuvent être utilisés au cours de manifestations festives et revendicatives pour provoquer des incendies de biens mobiliers voire immobiliers privés et publics ;

Considérant les risques avérés d'utilisation de produits chimiques et corrosifs (agents tensioactifs type détergents et produits d'entretien, acides, chlorydrique, sulfurique et phosphorique etc...), caustiques et alcools industriels contre les personnes, et en particulier les représentants des forces de l'ordre, et des biens privés et publics ;

Considérant qu'il existe des risques avérés et suite aux faits constatés lors de précédentes journées de mobilisation « des gilets jaunes », d'utilisation par des individus isolés, ou en réunion, de pétards, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, principalement ceux conçus pour être lancés par mortier, contre les forces de l'ordre, ainsi que contre les biens, en particuliers les véhicules et les biens publics ;

Considérant la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité des risques ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de réglementer la vente, le transport, la détention et l'usage de ces catégories de produits et de contenants pour éviter les troubles à l'ordre public durant le réveillon de la Saint Sylvestre le 31 décembre 2019;

SUR la proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude ;

* * * * *

ARRETE

Article 1^{er} :

Toute cession, achat, vente, détention, transport et usage des catégories de produits et de contenants susvisés sont réglementés conformément aux dispositions du présent arrêté qui s'ajoutent aux dispositions en vigueur au plan national.

Article 2. :

La cession, l'achat, la vente au détail, le transport et l'usage de tous carburants, combustibles chimiques, produits corrosifs, acides et caustiques et alcools industriels sous forme liquide, en gel ou en poudre, par jerricans, bidons ou tous récipients divers et portables sont interdits sur tout le territoire du département de l'Aude du **mardi 31 décembre 8h00 au jeudi 2 janvier 8h00**.

Cette interdiction ne s'applique pas aux professionnels justifiant d'une activité rendant nécessaire l'utilisation des consommables susvisés. Pour bénéficier de cette dérogation, les professionnels devront présenter un justificatif de leur activité professionnelle (notamment carte professionnelle, Kbis, attestation de l'INSEE).

Article 3. :

En dehors des spectacles pyrotechniques tels que définies à l'article 2 du décret n°2010-580 du 31 mai 2010 et des feux d'artifices non classés « spectacle pyrotechnique » mais commandés par des communes ou des personnes de droit public, toute cession, achat, vente, transport, détention et usage des pétards, des articles pyrotechniques et des artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie, est interdite du **mardi 31 décembre 8h00 au jeudi 2 janvier 8h00**.

- sur l'espace public ou en direction de l'espace public ;
- dans les lieux de grands rassemblements de personnes, ainsi qu'à leurs abords immédiats ;
- dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Article 4. :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de l'Aude ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier.

Article 5. :

La sous-préfète directrice de cabinet, le colonel commandant du groupement de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les autres autorités de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 18 décembre 2019

La Préfète,

Sophie ELIZÉON

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux représentants des associations organisatrices de la manifestation ou de sa publication :

1 d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Préfet de l'Aude (52, rue Jean Bringer 11836 Carcassonne cedex9)

2 d'un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur (place Beauvau- 75800 Paris),

L'absence de réponse de l'administration dans le délai de deux mois à compter de la réception du recours, fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif.

3 D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER (6, RUE PITOT- CS 99002-34063 MONTPELLIER), QUI PEUT ÊTRE ASSORTI D'UN RECOURS EN RÉFÉRÉ PRÉVU PAR LES ARTICLES L521-1 ET SUIVANTS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE; LE DÉLAI DU RECOURS CONTENTIEUX EST PROROGÉ DE DEUX MOIS À COMPTER DU REJET D'UN RECOURS GRACIEUX OU HIÉRARCHIQUE.

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

PRÉFET DE L'AUDE
Préfecture
Secrétariat général
Direction de la légalité et de la citoyenneté
Bureau des élections, des libertés publiques
Et des affaires générales
Affaire suivie par :
Flavie CARAVACA-GRAILARD
flavie.caravaca@aude.gouv.fr

Arrêté préfectoral DLC/BELPAG n°11-2019-106
portant autorisation d'appel à la générosité publique
pour le fonds de dotation AD LUCEM

La préfète de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Considérant la demande en date du 18 novembre 2019 présentée par Mme Marie-Geneviève RIVIÈRE, présidente du fonds de dotation AD LUCEM ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le fonds de dotation dénommé « AD LUCEM » est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

.../...

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de soutenir l'action du fonds dans les domaines d'intervention suivants :

– Assurer le développement, le soutien, l'entretien, l'administration et la construction des maisons d'éducation et d'enseignement scolaires et post-scolaires fondées par les Dominicaines enseignantes du Saint Nom de Jésus de Fanjeaux (écoles, internats, foyers) et de toutes autres structures ou activités éducatives et sociales poursuivant le même but.

– Mettre en place toute communication (revue, site Internet, etc.) visant à promouvoir son objet.

Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes :

- Site Internet
- Mails
- Courriers
- Brochures

ARTICLE 2 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et notifié à la présidente du fonds de dotation visé à l'article 1er du présent arrêté.

Carcassonne, le 21 novembre 2019

Pour la préfète, et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture


Claude VO-DINH

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la légalité et de la citoyenneté
Bureau des élections, des libertés publiques
Et des affaires générales
Affaire suivie par :
Flavie CARAVACA-GRAILLARD
flavie.caravaca@aude.gouv.fr

Arrêté préfectoral DLC/BELPAG n°11-2019-111
portant autorisation d'appel à la générosité publique
pour le fonds de dotation Maryse SABRIÉ

La préfète de l'Aude
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Considérant la demande en date du 4 décembre 2019 présentée par M. Roland SCHMITT, président du fonds de dotation Maryse SABRIÉ ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le fonds de dotation dénommé « Fonds de Dotation Maryse SABRIÉ » est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

.../...

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de soutenir l'action du fonds afin de :

– Initier un projet de création d'un centre d'interprétation sur le site archéologique du Clos de la Lombarde à Narbonne.

Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes :

- Site Internet
- Site Facebook
- Distribution de flyers, affichage
- Publications dans la presse.

ARTICLE 2 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

ARTICLE 3 :

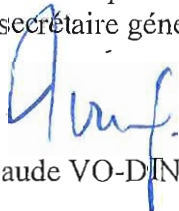
La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1er du présent arrêté.

Carcassonne, le 9 décembre 2019

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général



Claude VO-DINH

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET E DE L'AUDE

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la légalité et de la citoyenneté
Bureau des élections, des libertés publiques
Et des affaires générales
Affaire suivie par :
Flavie CARAVACA-GRAILARD
flavie.caravaca@aude.gouv.fr

Arrêté préfectoral DLC/BELPAG n°11-2019-116
portant autorisation d'appel à la générosité publique
pour le fonds de dotation Réalité Autisme

La préfète de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Considérant la demande en date du 11 décembre 2019 présentée par Mme Catherine RAPHENON-LORENTE, présidente du fonds de dotation Réalité Autisme ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le fonds de dotation dénommé « Fonds de Dotation Réalité Autisme » est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

.../...

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de soutenir l'action du fonds dans les domaines d'intervention suivants :

– Permettre le réaménagement de certains bâtiments et l'embauche de collaborateurs par l'association IRPA, afin de mener à bien les activités nécessaires au bon fonctionnement du pôle « séjours autisme ».

– Poursuivre le soutien financier à l'association IRPA notamment en vue de maintenir l'activité du pôle séjour autisme et du fonctionnement dudit pôle.

Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes :

- Site Internet
- Publications

ARTICLE 2 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et notifié à la présidente du fonds de dotation visé à l'article 1er du présent arrêté.

Carcassonne, le 16 décembre 2019

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général


Claude VO-DINH

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois.

PRÉFÈTE DE L'AUDE

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce – SARL C2J Conseil

La préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce notamment les articles L752-6, R752-6-1 et suivants et A752-1 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU la demande d'habilitation de la SARL (société à associé unique) C2J Conseil représentée par Mme Christine JEANJEAN née VAN CLEEMPUT reçue le 23 août 2019 à la préfecture, complétée le 30 septembre 2019 et déclarée complète;

VU l'ensemble des pièces du dossier de demande;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La SARL C2J Conseil, 4 avenue de la créativité 59650 VILLENEUVE d'ASCQ et représentée par Mme Christine JEANJEAN née VAN CLEEMPUT, gérante, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

ARTICLE 2 :

Le numéro d'habilitation est le : n°HAI09/11/2019/12.

ARTICLE 3 :

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département.

ARTICLE 4:

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-6-1.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Montpellier, soit par courrier adressé au 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier Cedex 02, soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyen <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication.

ARTICLE 6:

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **19 DEC. 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,


Claude VO-DINH

PRÉFÈTE DE L'AUDE

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce – SARL TR OPTIMA CONSEIL

La préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du commerce notamment les articles L752-6, R752-6-1 et suivants et A752-1 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU la demande d'habilitation de la SARL TR OPTIMA CONSEIL représentée par Mme Élise TÉLÉGA reçue le 23 août 2019 à la préfecture, complétée le 7 octobre 2019, modifiée les 8 et 14 novembre 2019, à nouveau complétée le 20 novembre 2019 et déclarée complète;

VU l'ensemble des pièces du dossier de demande;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La SARL TR OPTIMA CONSEIL, sise 4 place du Beau Verger 44120 VERTOU et représentée par Mme Élise TÉLÉGA, gérante, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

ARTICLE 2 :

Le numéro d'habilitation est le : n°HAI10/11/2019/12.

ARTICLE 3 :

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département.

ARTICLE 4 :

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-6-1.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Montpellier, soit par courrier adressé au 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier Cedex 02, soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyen <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication.

ARTICLE 6:

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 20 DEC. 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,


Claude VO-DINH

PRÉFÈTE DE L'AUDE

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce – SARL CEDACOM

La préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce notamment les articles L752-6, R752-6-1 et suivants et A752-1 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU la demande d'habilitation de la SARL (à associé unique) CEDACOM représentée par M. Patrick DELPORTE reçue le 13 septembre 2019 à la préfecture, complétée le 10 octobre 2019 et déclarée complète;

VU l'ensemble des pièces du dossier de demande;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La SARL CEDACOM, sise 105 boulevard Eurvin Bat E 62200 BOULOGNE SUR MER et représentée par M. Patrick DELPORTE, gérant, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

ARTICLE 2 :

Le numéro d'habilitation est le : n°HAI12/11/2019/12.

ARTICLE 3 :

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département.

ARTICLE 4:

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-6-1.

ARTICLE 5:

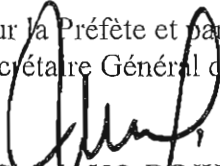
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Montpellier, soit par courrier adressé au 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier Cedex 02, soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyen <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication.

ARTICLE 6:

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **20 DEC. 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Claude VO-DINH

PRÉFÈTE DE L'AUDE

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce – SAS Mall & Market

La préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce notamment les articles L752-6, R752-6-1 et suivants et A752-1 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU la demande d'habilitation de la SAS Mall & Market représentée par M. Bertrand BOULLÉ reçue le 8 octobre 2019 à la préfecture et déclarée complète;

VU l'ensemble des pièces du dossier de demande;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La SAS Mall & Market, sise 18 rue Troyon 75017 PARIS et représentée par M. Bertrand BOULLÉ, président, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

ARTICLE 2 :

Le numéro d'habilitation est le : n°HAI11/11/2019/12.

ARTICLE 3 :

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département.

ARTICLE 4:

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-6-1.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Montpellier, soit par courrier adressé au 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier Cedex 02, soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyen <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication.

ARTICLE 6:

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **20 DEC. 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,


Claude VO-DINH